



Paris, le 5 octobre 2023

## Communiqué

### Audience sur les DIR et sur VNF avec Madame Alma DUFOUR députée .

**PE**

### Audience du 4 octobre 2023

La délégation FORCE OUVRIÈRE était représentée, par Zainil NIZARALY, Alexandre BERGOUGNOU pour les DIR et VNF, et Sébastien DELECRAY pour Météo France.

#### **Budget 2024:**

Présentation Zainil NIZARALY, on ne peut pas se satisfaire de ce budget même si, l'hémorragie des effectifs supprimés est stoppée, en dix ans nous avons perdu tous corps confondus 11 000 postes.

De plus ce budget, ne prévoit pas de création de poste chez les personnels d'exploitation dans les DIR, et chez VNF .

Il y aura au total pour 2024, une création de 732 postes.

Audition sur les DIR et VNF (effectifs des personnels d'exploitation, conditions de travail, recours aux vacataires, loi 3 DS expérimentation aux régions, ressources humaines). Transmission des rapports Lombardi, et de l'IGEED à Madame la députée, le rapport de l'IGEED est celui des inspecteurs sécurité santé au travail.

#### **Présentation Alexandre BERGOUGNOU :**

Le ministère a commandé deux rapports sur les DIR, un au cabinet Lombardi et le second à l'IGEED fait par les inspecteurs santé sécurité au travail.

Les deux rapports, pointent un manque de moyens humains chez les personnels d'exploitation, beaucoup de centres d'exploitation travaillent à flux tendus, au niveau des effectifs on est à l'os, il ne faut surtout plus tailler dans les effectifs.

Pour palier aux manques d'effectifs dans certaines DIR, chez les personnels d'exploitation, certains directeurs embauchent des vacataires en CDD de 4 voir 6 mois sous payés, qui n'ont pas le droit à la prime pour service rendu, ni à la prime technique d'exploitation vu qu'ils ne sont pas fonctionnaires.

Dernièrement oralement le DRH s'est engagé à recruter plus de titulaires et moins de vacataires, mais cela reste à confirmer.

## **Recrutements:**

Problème de recrutements dans certaines DIR concernant les personnels d'exploitation, pas assez de monde inscrit aux concours, les salaires sont peu attractifs, il faut savoir qu'un jeune agent d'exploitation principal recruté en C2 en bas de l'échelle gagne moins que le SMIC, l'administration dans ce cas-là est obligée de leur verser une indemnité différentielle .

Manque de moyens financiers pour l'entretien des routes, manque de moyens matériels, infrastructures inadaptées aux trafics routiers.

Manque de panneaux à messages variables sur le réseau.

Ressources humaines délabrées dans les DIR et à VNF, pour palier le manque de moyens humains dans ces services on embauche des gens en CDD sous payés et on prend des apprentis.

## **Accidentologie dans les DIR:**

Depuis le 1 juillet 2023, nous avons eu 27 accidents, heurt de fourgons et de flèches lumineuses de rabattement, nous déplorons un mort et un blessé grave, car nous avons des décès en service tous les ans dans nos rangs. Dernièrement l'administration a reconnu la dangerosité de nos missions.

Reconnaissance de l'administration vis-à-vis des agents, le compte n'y est pas.

Suite à l'obstination de FORCE OUVRIÈRE et de son secrétaire, le ministère a accepté de donner une promotion à titre posthume, pour les agents décédés en service pour VNF et pour les DIR, ils auront aussi une médaille et une cérémonie comme au ministère de l'intérieur.

Pour ceux ayant subi une blessure grave, ils auront une promotion, un article de loi sera glissé en ce sens concernant ces deux sujets, dans la future loi de protection des agents publics portés par Stanislas GUERINI.

## **Effectifs de VNF:**

En 2022, l'établissement était le seul à perdre 50 ETPT. Il y a aussi un manque de personnels d'exploitation.

Le COP a permis à l'administration de supprimer 500 ETPT, dû à la téléconduite et à l'automatisation des écluses.

Certains canaux ne sont pas bien entretenus, canal du midi etc.... FAUTE DE MOYENS FINANCIERS !!!!

Nous demandons une véritable politique de développement de la voie d'eau.

## **Retraite des PETPE VNF et DIR, notre intervention:**

J'attire votre attention sur un point (la députée connaissait bien le sujet et le portera).

Pour la retraite, nous bénéficions du service actif, mais nous n'avons pas la bonification du service actif.

Nous demandons à bénéficier de la bonification à hauteur de 25 pour cent, avec un an de bonification tous les 5 ans, pour nous permettre de partir à 59 ans à taux plein.

Vu la dangerosité de nos missions, le ministère estime qu'il est légitime que l'on puisse bénéficier de cela, de plus nous sommes une catégorie de personnels qui subissent des troubles musculo-squelettiques souvent dès 50 ans suite au port de charges récurrentes de travail en pente etc...

Dernièrement le dossier avait été redéposé, lors de la dernière réforme des retraites, il a été bloqué par le ministère de la fonction publique.

La députée questionnera le gouvernement sur ce sujet .

Nous avons été auditionnés pendant 2h00 et avons transmis à madame la députée les deux rapports, nous restons en contact avec elle.